La Ville de Bruxelles adopte une charte des droits numériques

13 octobre 2023 - La Ville de Bruxelles investit dans une Ville intelligente qui met la technologie au service de ses citoyens, ce qui implique d'être particulièrement vigilante dans la mise en place de ses projets, afin de s'assurer qu'elle bénéficie à tous. En pleine transformation numérique et après plusieurs mois d'échanges avec les acteurs du terrain et d'autres villes européennes, la Ville souhaite ainsi protéger et promouvoir les droits humains dans la sphère du numérique.

Combattre la fracture numérique

Bien consciente que tout le monde peut être confronté à la fracture du numérique à un moment donné dans sa vie, qu'1 Bruxellois sur 3 n'a que peu, ou pas, de compétences numériques et que cela peut mener à des inégalités face à l'accès à certains droits (primes, formations, etc.), la Ville a développé sa charte avec pour priorité l'inclusion de tous, quel que soit son degré de compétence en la matière.

Nous avons un devoir éthique fondamental de permettre à tous les citoyens d'avoir un accès juste et équitable aux outils numériques et à une connexion internet. C'est pourquoi le vaste sujet des droits numériques est une priorité pour la Ville de Bruxelles conférant à cette charte une forte valeur symbolique. Elle souligne l'importance de prendre des mesures concrètes et ce, à court et à long terme, explique Fabian Maingain , échevin en charge de la Smart City et de la simplification administrative à la Ville de Bruxelles.

5 axes déclinés en engagements et actions

La charte a été développée dans le cadre d'un projet pilote de la Cities Coalition for Digital Rights (réseau de villes qui promeut les droits numériques). Dans le cadre de ce projet, la Ville a consulté les services de l'administration mais aussi les acteurs du terrain et des experts. Parallèlement, la Ville a également mené une analyse de terrain qui a permis de connaître les besoins des citoyens à ce sujet ainsi que leurs priorités. Ce long travail de fond a abouti à la charte qui reprend à la fois des actions rapides mais aussi des engagements, à mettre en place à court, moyen et long terme (maximum horizon 2030). Elle continuera à évoluer en fonction des besoins et nouveaux contextes numériques émergents. Elle est déclinée en 5 axes interconnectés :

1. inclusion numérique, la solidarité, égalité et équité,
2. transparence, responsabilité et liberté de choix,

3. participation à l'espace public numérique,
4 confidentialité, protection des données, sûreté et sécurité, et
5. durabilité, dont on parle trop peu mais qui a également une importance cruciale.

Concrètement

Si la charte représente un cadre de protection des droits des citoyens, son champs d'influence est aussi beaucoup plus concret et immédiat, puisqu'elle induit une série d'actions concrètes comme : les actions de sensibilisation, d'accompagnement et de formation au numérique ; l'élargissement de l'accès au wifi dans les bâtiments publics ; le renfort de l'offre d'espaces numériques entre autres ; la promotion d'une approche omnicanale qui met le citoyen au centre et lui laisse le choix du canal au travers duquel il contacte la Ville ; le partage des données du secteur public au travers de l'open data ; la culture de la participation citoyenne en ligne et hors ligne ; la mise à disposition de matériel informatique déclassé et reconditionné à des asbl qui luttent contre la fracture numérique, etc. Les domaines touchés et les enjeux sont aussi variés que l'emploi, la démocratie, l'environnement, la participation citoyenne, l'éducation, l'administration et bien d'autres.

La charte est disponible en ligne ici.

Contact presse : Anne-Sophie Dekeyser
0473 97 51 98
anne-sophie.dekeyser@brucity.be